



# Ploubalay Infos

Mai 2015

## Le mot du maire

Une enquête publique va se dérouler à Ploubalay dans les jours qui viennent, pour recueillir votre avis sur plusieurs modifications que le conseil municipal souhaite apporter au plan local d'urbanisme (PLU). Parmi les documents dont vous pourrez prendre connaissance figurent bien sûr toutes les informations relatives aux zones dont le classement sera modifié.

Imposée par la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), une étude doit précéder toute ouverture à l'urbanisation d'une nouvelle zone. Elle a été réalisée en février 2015 par un cabinet d'études en aménagement et en urbanisme, spécialisé et indépendant.

Cette étude est particulièrement intéressante. Elle s'inscrit dans la logique qui a prévalu à l'élaboration du PLU et rappelle, notamment la perspective d'utilisation économe et équilibrée des espaces. Elle examine toutes les possibilités de répondre à la demande croissante de logements sur la commune en privilégiant d'abord les possibilités qui « consomment » le moins d'espaces. Après avoir examiné dans le détail toutes les possibilités, l'étude constate qu'il existe :

- Très peu de logements vacants.
- Très peu de terrains libres dans la partie déjà urbanisée du bourg. Les possibilités de division de parcelles sont, elles aussi, limitées, dépendant de l'initiative de leurs propriétaires.
- Peu de possibilités de démolition/reconstruction en centre bourg. De telles opérations prennent du temps pour être menées à bien.

L'étude que vous pourrez consulter en mairie arrive à la conclusion que la commune n'a pas d'autres solutions que d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation.

Ploubalay doit se développer d'une manière équilibrée : entre la qualité du cadre de vie d'une part et le développement économique d'autre part. L'enquête porte donc sur les possibilités de construire des logements. L'accueil de nouvelles activités économiques dans la zone artisanale fera l'objet d'une enquête publique ultérieure.

Eugène CARO



## Restos du Cœur

Le centre des Restos du Cœur de Matignon vous informe que sa campagne d'été a commencé le 9 avril. La distribution se fera uniquement le jeudi matin de 9h15 à 11h15 aux dates suivantes :

21 mai • 4 et 18 juin • 2, 16 et 30 juillet • 13 août • 3 et 17 septembre • 1, 15 et 29 octobre • 12 novembre.

**Rappel :** les inscriptions pour la campagne d'été se feront les jours de distribution mentionnés ci-dessus.

## Transport scolaire

Le département assume la responsabilité de l'organisation, de la gestion et du financement du transport des scolaires.

### Création de points d'arrêt :

La création de points d'arrêt pour l'année scolaire est autorisée par le président du Conseil Départemental qui y associe le maire concerné. Toute demande est subordonnée au respect de l'application de la règle des 3 km minimum entre le domicile du requérant et l'établissement scolaire fréquenté. Les arrêts de cars ne peuvent être créés que sous réserve du respect des conditions de sécurité.

### Demande de création de points d'arrêt :

Les familles demandeuses doivent s'adresser en mairie et déposer une demande par écrit en indiquant précisément l'endroit souhaité par un arrêt. Pour être examinée pour la prochaine rentrée scolaire, la demande doit être déposée en mairie au plus tard le mercredi 17 juin 2015.

### Inscription ou réinscription :

#### En cas de renouvellement de l'inscription :

Les familles recevront à domicile, au cours du mois de mai, un formulaire pré-rempli qui sera à renvoyer, complété et/ou modifié, au service transports du département des Côtes-d'Armor avant le 15 juin.

#### En cas de première inscription :

Un formulaire peut être téléchargé sur [www.cotesdarmor.fr](http://www.cotesdarmor.fr) ou peut être obtenu sur simple demande au n° Azur 0 810 810 222. Ce formulaire sera à renvoyer dûment complété au service transports du département des Côtes-d'Armor avant le 20 juillet.

Une majoration de 30 € sera appliquée pour toute inscription effectuée et non justifiée après le 20 juillet.

**Pour plus d'informations :** <http://cotesdarmor.fr> (rubrique L'aménagement du territoire > Les transports scolaires 2015-2016).

## Avis d'élagage et d'abattage

Le Réseau de Transport d'Electricité informe les habitants de Ploubalay que des travaux d'élagage et d'abattage\* nécessaires à l'entretien de la ligne électrique à 225 000 volts Doberie/Rance Poste vont être entrepris sur le territoire de la commune à dater du 18 mai 2015.

L'exécution de ces travaux a été confiée par RTE à l'entreprise Julien.

Pour toute réclamation concernant l'exécution de ces travaux, ainsi que pour tout règlement des dégâts qui pourraient être éventuellement occasionnés, les intéressés peuvent s'adresser au représentant de l'entreprise :

Yves Foucault • 06 80 70 63 18 • 02 33 66 93 30  
ZA Pont Nord • 61450 La Ferrière-aux-Etangs

En cas de contestation, les intéressés pourront s'adresser au représentant local de RTE qui assure le contrôle des travaux :  
Benoît Truffet : 02 99 33 53 85 • Marc Langouet : 02 99 33 53 87

RTE • 121 avenue Gros Malhon  
BP 19 • 35761 Saint-Grégoire Cedex

\* Il pourra être procédé à du gyrobroyage, sauf avis contraire du propriétaire.

## Horizon Emploi



Depuis 1988, l'association intervient sur le pays de Dinan, pour tous vos travaux ponctuels ou réguliers.

**Services à la personne :** ménage, repassage, préparation de repas, vitres, courses...

**Extérieur :** entretien du jardin et des espaces verts, tonte de pelouse, bêchage, débroussaillage, taille de haies...

**Enfants :** garde ponctuelle ou régulière d'enfants de plus de 3 ans, accompagnement à l'école...

**Autres travaux :** manutention, travaux de peinture, pose de papier peint, petite maçonnerie, petit bricolage...

**Une véritable simplicité administrative :** à l'écoute de vos besoins, nous sommes votre unique interlocuteur. Un simple coup de fil vous suffit.

**Une Organisation souple et adaptée à vos besoins :** Professionnels du service aux particuliers, nous vous apportons des réponses adaptées. Rapidité, réactivité et efficacité sont les maîtres mots de notre métier.

**Une écoute et un suivi personnalisé :** nous assurons un suivi permanent des services effectués.

**Des professionnels disponibles :** nous nous chargeons de trouver les personnes compétentes correspondant à

vos attentes, et nous nous occupons de tout (contrat de travail, bulletins de paye, déclarations sociales...).

**Nos engagements associatifs** : professionnalisation de nos salariés. Humanité, entraide et insertion par l'activité économique sont nos motivations et notre engagement d'aller au-delà d'un emploi.

1, rue Saint Malo • 22100 Dinan

Tél : 02.96.39.07.07 • Fax : 02.96.87.88.61

Mail : horizon.emploi@wanadoo.fr

Permanence de Plancoët :

10, place de la Gare • 22130 Plancoët • Tel : 02.96.84.03.29

## GIPA

Depuis le 1 octobre 2014, la MSA d'Armorique et la CAF des Côtes-d'Armor expérimentent la Garantie contre les Impayés de Pensions Alimentaires (GIPA).

Créé par la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014, le dispositif GIPA vise à mieux aider les familles monoparentales quand l'autre parent ne paye plus de pension alimentaire ou quand la pension alimentaire payée est d'un faible montant.

### A quoi sert l'Allocation de soutien familial ?

L'ASF est versée pour élever un enfant privé de l'aide financière de l'un ou de ses deux parents.

### Quel est le montant de l'Allocation de soutien familial ?

95,52 €\* par mois par enfant à charge, si vous élevez seul(e) votre enfant.

127,33 €\* par mois par enfant à charge, si vous avez recueilli un enfant privé de l'aide de ses deux parents.

\*Montants valables du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

### Quelle est la durée de l'Allocation de soutien familial ?

Le versement de l'allocation cesse si :

- Votre enfant a plus de 20 ans ;
- Vous n'assumez plus la charge de votre enfant ;
- Vous n'avez pas engagé de démarches pour faire fixer une pension alimentaire dans un délai de quatre mois après la demande d'ASF ;
- Dès que la pension alimentaire payée est d'un montant supérieur à celui de l'ASF ;
- Vous reprenez une vie en couple. Toutefois, l'ASF peut être maintenue pendant six mois dans certaines conditions.

### Comment est fixé le montant de la pension alimentaire ?

Le montant de la pension alimentaire est fixé, soit par le juge, soit d'un commun accord.

En situation de séparation, différents professionnels spécialisés peuvent vous aider : médiateurs familiaux, juges aux affaires familiales, vos interlocuteurs MSA, travailleurs sociaux, juristes, avocats, etc.

Si vous avez de faibles ressources, une aide financière (aide juridictionnelle) peut vous être accordée. Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle par l'État des honoraires et frais de justice (avocat, huissier, expert, etc.). Renseignez-vous auprès du bureau d'aide juridictionnelle du tribunal de grande instance de votre domicile.

### Comment Gipa complète l'offre ASF ?

La Gipa s'applique aux bénéficiaires de l'Allocation de soutien familial. Elle vise à améliorer la situation des personnes qui élèvent seules leurs enfants à la suite d'une séparation ou d'un divorce. Gipa vise à mieux protéger financièrement les parents vivant seuls avec leurs enfants.

Elle prévoit le versement d'un complément d'Allocation de soutien familial dans les situations où la pension alimentaire fixée et payée est inférieure à 95,52 €. Elle crée ainsi la garantie d'une pension alimentaire minimum.

Par ailleurs, le mécanisme de récupération par la MSA de pensions alimentaires impayées auprès du parent débiteur est renforcé. Elle vise également à mieux accompagner les parents en situation de séparation, afin qu'ils protègent leurs enfants des conflits liés à la séparation.

### Les conditions d'attribution de l'ASF GIPA :

Si vous vivez seul(e) et avez au moins un enfant à charge, âgé de moins de 20 ans, voici les 5 situations pour lesquelles vous pouvez prétendre à l'ASF.

- L'autre parent est décédé ou n'a pas reconnu votre enfant
- Aucune pension alimentaire n'a été mise à la charge de l'autre parent
- L'autre parent est dans l'impossibilité de payer une pension alimentaire
- Une pension alimentaire d'un montant inférieur à 95,52 € a été fixée et est payée par l'autre parent
- La pension alimentaire n'est pas payée ou seulement en partie par l'autre parent

### Pour obtenir plus d'informations sur vos droits et les formulaires, vous pouvez consulter :

[www.caf.fr](http://www.caf.fr) ou contacter votre CAF pour les ressortissants du régime général.

[www.msa-armorique.fr](http://www.msa-armorique.fr) ou contacter votre msa, pour les ressortissants du régime agricole.

COMMUNE DE PLOUBALAY  
Mairie de Ploubalay

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

- l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU de La Patenais et du Clos Billet
- l'application d'un zonage différencié du programme local de l'habitat

En application du code de l'urbanisme et par délibération du conseil municipal du 31 mars 2015 et arrêté municipal du 23 avril 2015, une enquête publique portant sur la modification du plan local d'urbanisme avec l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU de La Patenais et du Clos Billet, d'une part, et l'application d'un zonage différencié du programme local de l'habitat, d'autre part, est ouverte pour une durée de 31 jours du **lundi 18 mai 2015 au mardi 23 juin 2015** inclus, en Mairie de Ploubalay - rue Ernest Rouxel - BP 1 - 22650 Ploubalay.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Ploubalay - rue Ernest Rouxel - BP 1 - 22650 Ploubalay, pendant 31 jours consécutifs du lundi 18 mai 2015 au mardi 23 juin 2015 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux heures d'ouverture de la mairie de Ploubalay - rue Ernest Rouxel - BP 1 - 22650 Ploubalay :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 12h00.

La mairie est fermée le mercredi et samedi après midi.

Monsieur Louis GENOUEL a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Marie-France GRANVILLE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, par le président du tribunal administratif de Rennes.

Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à la mairie de Ploubalay rue Ernest Rouxel BP 1 22650 Ploubalay, qui les annexera au registre.

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie de Ploubalay - rue Ernest Rouxel - BP 1 - 22650 Ploubalay, les :

- Lundi 18 mai 2015 de 9h à 12h
- Mercredi 27 mai 2015 de 9h à 12h
- Jeudi 4 juin 2015 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 17 juin 2015 de 9h à 12h
- Mardi 23 juin 2015 de 14h30 à 17h30.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le maire qui transmettra l'ensemble des documents (dossier, registre et courriers) au commissaire enquêteur qui disposera de 30 jours à compter de la fin de l'enquête pour lui remettre son rapport relatant le déroulement de l'enquête dans lequel figureront ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Ploubalay - rue Ernest Rouxel - BP 1 - 22650 Ploubalay, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 12h00, la mairie est fermée le mercredi et samedi après midi.



**Apéro concert** du 10 avril avec l'artiste parisien Michel Orion.



## La nordique du Rotary

Grand rassemblement de marche nordique solidaire du 11 avril en faveur de l'autisme. Remise de matériel à l'association par Monsieur le maire.



## Le parcours du cœur

Les élèves des classes de CM1 et CM2 des écoles Henri Deroin et Saint-Joseph ont participé courant mars à une information sur la prévention des risques cardiaques. Cette journée était composée en 4 ateliers : activité physique avec prise de pouls, le tabac, diététique et l'importance de manger plusieurs fruits et légumes chaque jour et les gestes qui sauvent.

## Soyons vigilants

Comme l'ensemble des communes du bassin versant du Frémur et de la Baie de Beaussais, la commune de Ploubalay travaille pour réduire l'emploi des pesticides pour l'entretien des voiries et des espaces verts.

Nos agents utilisent moins de pesticides mais désherbent autrement : avec un système à eau chaude, à la main, à la binette, et ce pour plusieurs raisons : pour préserver leur santé et celle de la population, mais aussi pour ne pas polluer l'eau et pour favoriser la biodiversité. Ces nouvelles pratiques ne permettent pas d'éradiquer toute la végétation spontanée comme auparavant avec les pesticides, et prennent du temps. C'est pourquoi il est important de changer son regard sur la « propreté » des espaces communaux et d'accepter quelques herbes sauvages.

Particuliers, vous employez aussi parfois des désherbants autour de chez vous ou dans le jardin. Sachez qu'une réglementation interdit les traitements chimiques près des points d'eau, et que des solutions existent pour se passer définitivement de tout pesticide.

### La réglementation :

Depuis février 2008, il est interdit de traiter chimiquement :

*L'article L253-17 du code rural prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.*

- A moins d'1 mètre des fossés
- Dans les caniveaux, les avaloirs et les bouches d'égout



### Merci de respecter les distances

### Les solutions au naturel :

Des solutions existent pour contrôler l'herbe autrement

### Dans les zones où les pesticides sont interdits :

- Tondre ou entretenir au rotofil (bords de cours d'eau, fossés)
- Biner, arracher les herbes à la main (caniveaux)
- Désherber à l'eau chaude (caniveaux)
- Balayer pour éliminer la terre et les graines (caniveaux)

### Dans les zones où les pesticides restent autorisés, on peut aussi s'en passer :

- Accepter les herbes, les laisser pousser et entretenir par la tonte
- Planter les pieds de murs pour concurrencer les herbes sauvages
- Pailler les massifs, sous les haies, dans le potager permet de garder l'humidité et d'empêcher la germination des graines
- Planter des plantes couvre-sol



## Portage des repas

Un service de portage des repas chauds va être mis en service à partir du 29 juin 2015 dans le centre bourg de Ploubalay et à compter du 30 août pour l'ensemble du territoire de la commune et les communes de Plessix-Balissou, Saint-Jacut-de-la-Mer et Trégon.

**Ce service sera assuré le midi, tous les jours de la semaine y compris donc les dimanches et les jours fériés.**

Le menu, élaboré quotidiennement sur place, avec les conseils d'une diététicienne, sera servi dans une mallette isotherme et se composera de :

- Une entrée
- Viande, poisson ou œuf, légumes verts et féculents
- Fromage ou laitage
- Dessert
- Pain

Il sera proposé, en option, pour le soir, un potage et un produit lacté (semoule, yaourt...).

**Le coût du repas porté, se décompose comme suit :**

- Nourriture : 5,50 €, portage : 4,50 €, soit 10 € par repas
- Portage pour 2 personnes à la même adresse : 2,50 € par personne. Soit 5,50 € (repas) + 2,50 € (portage) = 8,00 € par repas et par personne
- Option du soir (potage + laitage) : 1,00 € par repas.

Certains bénéficiaires de l'APA peuvent, éventuellement, après accord du Conseil Départemental, bénéficier d'une aide de l'ordre de 3,00 € par portage. A ce jour, les coûts de portage peuvent être déductibles des impôts à hauteur de 50 %, dans le cadre des sommes versées pour le service à la personne et dans la limite fixée par l'administration fiscale.

**Pour tout contact, renseignement ou inscription, vous pouvez nous joindre :**

par téléphone : 06 32 78 36 76 ou 02 96 27 21 50

par courriel : portage-repas@ploubalay.fr

par courrier postal : EHPAD,

5 rue Ernest Rouxel • BP 7 • 22650 Ploubalay

## Ramassage des encombrants

Le ramassage est effectué le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre. Contacter la mairie au plus tard le mardi précédent le ramassage, pour nous communiquer la liste des encombrants. L'électroménager doit être porté directement par les usagers à la déchetterie.

## Etat civil

### Naissances

16 avril 2015	Paul QUICLET
14 mars 2015	Théa GUINET
10 mars 2015	Lohan MERDRIGNAC TURGIS
1 mars 2015	Millie AMICEL
26 février 2015	Thelma FORTIN
16 février 2015	Elouan BROUSTÉ
29 janvier 2015	Fantine GAULT
27 janvier 2015	Maëlysse LE GOFFIC
24 janvier 2015	Mélina SOLER
12 janvier 2015	Manoé JOUVE
28 décembre 2014	Raphaël SEVIN

### Toutes nos félicitations aux heureux parents

### Mariage

14 février 2015	Philippe BATTAS et Céline GALLAND
-----------------	--------------------------------------

### Tous nos vœux de bonheur aux heureux époux

### Décès

19 avril 2015	Alain MENSIER
9 avril 2015	André ROCHE
08 avril 2015	Jeannine BÉTAUX, veuve DUFRÊCHE
16 mars 2015	Germaine PIERRE, veuve AUSSANT
5 mars 2015	Renée BASTARD, épouse BIZEUL
4 mars 2015	Julien JUHEL
27 février 2015	Henri MARTIN
12 février 2015	Odette LAVEIX, veuve ROSSET
28 janvier 2015	Ahmed BOUHADJEB
2 janvier 2015	Madeleine TROTIN, veuve LEBOUTEILLER

### Avec nos sincères condoléances aux familles

## Ehop Solidaires

### Un covoiturage solidaire et engagé.

Une personne sur trois a déjà abandonné un emploi ou une formation par manque de mobilité. Vous allez tous les jours au travail en voiture ?

Votre véhicule n'est pas qu'un simple moyen de locomotion. Entre vos mains, il peut devenir la solution.

« Lors d'un contrat saisonnier à Saint-Malo, je me suis rapidement retrouvée sans solution de transport pour y aller. J'ai été mise en relation avec une personne qui a accepté de faire un petit détour de 5 minutes pendant un mois pour m'y déposer ; le soir, je rentrais en bus. Cela m'a bien dépannée. », raconte Solène.

Vous-mêmes ou l'un de vos proches avez peut-être déjà eu des difficultés à vous rendre à un entretien, une formation, un travail ? Ehop Solidaires propose une solution innovante : covoiturer temporairement avec une personne qui n'a pas de solution pour rejoindre un emploi.

### Devenez conducteurs solidaires !

Relevez le défi avec nous et soyez acteur de la solidarité sur votre commune !

### Inscrivez-vous sur Ehop Solidaires :

<http://www.ehop-solidaires.fr/offreur/>

Je m'inscris, je covoiture ponctuellement et ils accèdent à l'emploi !

## Associations communales

### Culture, sport, santé, environnement, loisirs...

Retrouvez l'ensemble des associations communales sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse : [www.cote-emmaude.fr](http://www.cote-emmaude.fr) (rubrique Vivre et habiter).

### Vous êtes une association ?

Rendez-vous dans cette rubrique pour consulter le « Guide des droits et démarches » pour les associations : 100 fiches



et questions réponses, plusieurs ressources et liens vers les sites publics (formulaires, démarches en ligne, textes de référence, sites web publics...) pour exercer vos droits et accomplir vos démarches.

## Déchets

Le Guide pratique déchets est à votre disposition à l'accueil des mairies, au Pôle déchets ainsi que dans les offices de tourisme de Lancieux, Saint-Briac, Dinard et Saint-Lunaire.



Il comprend l'ensemble des informations utiles concernant la collecte et la valorisation des déchets sur la communauté de communes (collecte en porte à porte, dépôt en déchetterie, collecte des ferrailles et encombrants des particuliers et des cartons pour les professionnels, fourrière animale).

## Urbanisme

### L'instruction des autorisations d'urbanisme va être réalisée par la communauté de communes au 1er juillet 2015.

La Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, dite Loi ALUR, prévoit qu'à partir de juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des intercommunalités de plus de 10 000 habitants ne sera plus effectuée par les services de l'Etat. Cela oblige donc les communes à s'organiser pour reprendre cette mission réglementaire.

Par « autorisations d'urbanisme », on entend la délivrance des certificats d'urbanisme, des déclarations d'intention d'aliéner, des permis de construire, de démolir, d'aménager... Les 10 communes du territoire ont donc pris la décision de confier cette mission à la communauté de communes Côte d'Emeraude.

L'instruction de toutes vos demandes en matière d'urbanisme sera effectuée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, par un nouveau service commun à toutes les communes de communauté, situé dans le siège communautaire à Pleurtuit.

Le travail d'instruction se fera en collaboration avec les maires des différentes communes qui décident d'accorder ou non les autorisations une fois l'instruction terminée. Pour plus de facilité pour les habitants, le dépôt de dossiers se fera toujours en mairie.



## Groupe scolaire Henri Derouin

### École maternelle et école élémentaire

#### Galerie d'Art

A partir du 22 mai, seront exposés les travaux d'élèves réalisés par toutes les classes participant au projet de la Galerie d'Art pédagogique. L'exposition H2O installée à la médiathèque a accueilli de nombreuses classes des circonscriptions Dinan Nord et Dinan Sud au mois de janvier et février 2015. Le vernissage de l'exposition des productions d'élèves aura lieu le 22 mai et l'exposition de ces travaux durera jusqu'au 6 juin.

#### Piscine

A partir du mois de mai, les élèves de Grande Section débiteront leur cycle natation. Ces séances de piscine sont organisées à la manière d'un stage puisqu'elles sont regroupées sur 4 semaines (mardi, jeudi et vendredi après midi de 14h30 à 15h15).

#### L'eau

Les classes de l'école maternelle comme les classes de l'école élémentaire vont pouvoir bénéficier de 3 animations (2 sorties sur le terrain : l'une à Lancieux et l'autre à Pleurtuit ainsi qu'une animation en classe) financée par le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude. Les animations assurées par le centre nautique de Lancieux sont entièrement financées par le syndicat ainsi que 80% des transports. Les élèves vont pouvoir découvrir, au travers de ces sorties dans leur environnement proche, le cycle de l'eau et vont être sensibilisés à la protection des espèces qui peuplent les rivières (en l'occurrence le Frémur). Ce projet fait écho à la thématique de l'Eau retenue pour la Galerie d'Art et s'inscrit dans la poursuite d'un travail réalisé sur le jardin il y a deux ans (Série d'animations par la Maison de la Rance financée également par le Syndicat Mixte).

#### Château de Hunaudaye

Le 5 mai, les classes de PS/MS et de MS se sont rendues au château de la Hunaudaye pour clôturer un travail réalisé en classe sur la thématique des chevaliers.



#### A la découverte d'un fleuve

Les élèves ont débuté leur classe de voile, en pratiquant le kayak sur les rives du Frémur. Outre le fait d'étudier le fleuve et ses caractéristiques, ils ont ainsi pratiqué une activité

nautique pour apprécier cette voie navigable dans toute sa splendeur !

Les élèves de CM1 retourneront à Lancieux, au centre nautique pour pratiquer quatre jours de voile, courant mai, mais cette fois-ci en pleine mer ! Belle aventure pour de futurs moussaillons !



#### Sur les pas de Jules Verne

Les 30 élèves de CM2 sont partis une semaine en séjour pour suivre les pas de Jules Verne à Nantes, sa ville natale.



#### L'eau un élément à protéger !

Dans le cadre de notre projet autour de l'eau et en lien avec le Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude, les élèves de la classe de CE2/CM2 sont allés au bord du Frémur : Sur la rive gauche de ce fleuve côtier, Olivier Cazals, notre animateur nature nous a appris beaucoup de vocabulaire relatif aux cours d'eau (amont,



aval, source, méandres) Puis nous avons pêché des petites bêtes grâce à une épuisette. Ensuite nous avons dessiné puis identifié tous nos insectes et larves à l'aide d'une fiche. Avant de partir, Olivier nous a expliqué

tous les dangers qui menaçaient les rivières et ce qu'il fallait faire ou ne pas faire pour éviter cette pollution. Malgré une météo fraîche et humide, nous avons passé une superbe matinée !

#### Au musée Manoli

Les élèves de CP/CE1 se sont rendus à La Richardais afin de visiter le musée jardin du sculpteur Manoli. Après une visite guidée du musée, où les enfants ont découvert les oeuvres et les outils avec lesquels travaillait l'artiste, ils ont



mis la main à la pâte en s'initiant à la poterie.

Ils devaient façonner des animaux en s'aidant des oeuvres de Manoli.

Les enfants ont pris beaucoup de plaisir à découvrir cet artiste et ont réalisé que sculpter n'était pas chose facile !



## École Saint Joseph

### Semaine de la Forêt

Toute la semaine du 2 au 6 mars, de la maternelle au CM2, les élèves ont travaillé sur le thème pédagogique de l'année : la forêt. Les sujets proposés sont très nombreux : découverte de la forêt, de ses arbres, de la faune et la flore ; réalisation d'un documentaire sur les blaireaux, d'un livre sur les cabanes dans les bois ou encore d'une création poétique ; un échange interclasses sur ce thème, etc.



En maternelle, nous avons pendant cette semaine rassemblé les deux classes afin de réaliser une forêt avec ses animaux. Différentes techniques ont été utilisées faisant appel à de nombreuses compétences : traçage des feuilles, découpage, déchirage de papiers, collage, peinture, assemblage. Les enfants ont été très motivés par ce projet et ils sont fiers du résultat qui est exposé dans la salle de jeux.

### Intervention d'un illustrateur

Le lundi 23 février et le mardi 24 février 2015, Christophe Boncens, un auteur-illustrateur, est venu dans l'école. Dans chaque classe, il a expliqué aux enfants comment il réalisait les illustrations de ses livres. Il leur a aussi appris à dessiner : renard, blaireau, arbre, cabane... En détaillant chaque étape du dessin. Les résultats sont surprenants. Chaque enfant a réussi à réaliser de merveilleux dessins d'arbres, d'animaux, de cabanes...



### Dans le grand bain...

Depuis le jeudi 26 février, les enfants de GS et CE1-CE2 ont commencé l'activité piscine. Après quelques appréhensions,

tout le monde s'est mis à l'eau. Grâce à différents jeux mis en place, les enfants apprennent à être plus à l'aise dans l'eau. Exemples de jeux : Les déménageurs, la course de chevaux, la marche sur un tapis, le toboggan... Les plus à l'aise des élèves de CE sont dans le grand bassin avec le maître nageur.

### Portes ouvertes...

L'école a ouvert ses portes fin mars. L'occasion pour les familles de visiter l'établissement et de rencontrer l'équipe enseignante. Elles ont pu aussi découvrir les réalisations des enfants, mais également les travaux de l'école. Les visiteurs ont pu également se restaurer.



### Célébration de Pâques

Le mercredi 8 avril, nous nous sommes rendus à la salle des fêtes pour célébrer Pâques, la résurrection de Jésus. Le père Didier, nous y attendait. La croix avait été décorée par l'ensemble des enfants avec des fleurs colorées. Nous avons chanté et écouté différents chants et textes bibliques.

### Opération Sandwiches

Dans le cadre du carême, une opération sandwiches était proposée à tous les élèves de l'école Saint-Joseph. Les enfants ont répondu à l'invitation, préférant manger des sandwiches à l'école au lieu de déjeuner au restaurant scolaire. Le montant de leur repas de cantine sera remis au Secours catholique qui le reversera au profit des enfants d'Haïti. Lucien Hamonic, responsable du secteur de Ploubalay, est venu présenter l'équipe de son association et les actions qu'elle mène sur le terrain.



### Une pensée...

Le jeudi 9 avril, ont eu lieu les obsèques de Madame Moré qui a enseigné à l'école Sainte-Marie pendant 43 ans. Toutes nos pensées accompagnent sa famille... Une messe sera célébrée en sa mémoire le dimanche 28 juin à Lancieux à 11h.

### A vos agendas :

**Voyage scolaire :** les CM1-CM2 partent en Angleterre du 11 au 14 mai.

**Echange scolaire :** du 18 au 22 mai, les correspondants belges seront à Lancieux.

**Chœur d'écoles :** 11 juin aux Jacobins à Dinan, 19h45

**Kermesse :** dimanche 21 juin



► **Planning des activités TAP pour la période du 1 juin au 3 juillet 2015 de 16h45 à 17h45.**

PS-MS	<b>LUNDI</b>	GS CP-CE1	<b>LUNDI</b>	CE2 CM1-CM2	<b>LUNDI</b>
	Jardinage (2 enfants) Loisirs créatifs		Flûte Jardinage (2 enfants)		Eveil musical Jardinage (4 enfants)
	<b>MARDI</b>		<b>MARDI</b>		<b>MARDI</b>
	Bouge en rythme		Sports collectifs Yoga - Contes		Bricolage
	<b>JEUDI</b>		<b>JEUDI</b>		<b>JEUDI</b>
Médiathèque Sports collectifs	Loisirs créatifs	Bouge en rythme			
<b>VENDREDI</b>					
Ludothèque					

**Attention : l'activité TAP n'aura lieu que si au moins 4 enfants sont inscrits.**

**Descriptif des ateliers proposés :**

- **Bouge en rythme** avec Mariana : chorégraphies et pas de danse en musique.
- **Bricolage** avec Magali : création d'objets grâce à des supports variés.
- **Éveil musical** avec Aimé : initiation aux sons et instruments.
- **Flûte** avec Mariana : initiation à l'instrument.
- **Jardinage** avec Yann : plantation et création d'un jardin en extérieur (ou intérieur selon météo).

- **Loisirs créatifs** avec Laurence et Laëtitia : création originale avec différents matériaux.
- **Ludothèque** avec Anne : découverte de nouveaux jeux de société en groupe.
- **Médiathèque** avec Vigdis : temps de lecture accompagné ou non.
- **Sports collectifs** avec Aimé : sport de groupe en extérieur (ou intérieur selon météo).
- **Yoga/contes** avec Marie-Claire et Thérèse : souplesse et relaxation sur un temps conté.

Tous les ateliers proposés dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires ne majorent pas le tarif habituel de la garderie. La participation financière est demandée pour la prise en charge, l'organisation et l'encadrement des enfants sur les différents sites des activités. Vous avez la possibilité d'inscrire votre/vos enfants auprès de Madame Delphine Darsel à la garderie ou au 02 96 27 31 43, à compter du **lundi 18 mai 2015 à 16h**.

## Association Kalypika

Semaine du 6 au 12 juillet 2015

L'association, regroupant des artistes créateurs, élabore des événements et des expositions. Elle sensibilise et apporte une médiation par les arts graphiques et musicaux. L'association encourage l'accomplissement de ses membres et de leurs projets par l'entraide et les échanges culturels. Elle transmet techniques et histoire de l'Art à son public. Kalypika est une association éclectique, toutes les formes d'arts peuvent y être représentées. Champs d'interventions artistiques : exposition, vente, concerts, animations, ateliers tout public.

Ateliers : Pochoir / Peinture de la préhistoire / BD humour avec Mam Zic / Body Painting

Temps musicaux : Pilou CBG (blues Louisiane) / Roots Man (reggae tropic) / Sens contraire (pop folk) / Trush (rock)

Autres événements : Contes (Kasam et Kalei) / Expo photo / Surprises diverses et variées

## ► Bébés lecteurs

Animations pour les enfants

### Bébés Lecteurs

Animation gratuite

ouverte à tous les enfants  
de 0 à 3 ans  
accompagnés d'un adulte

9 et 27 mai

6 et 10 juin 2015

10h30



## ► Exposition Jean-François Verpiot

Du 10 juillet au 30 août 2015

## ► Stages B.A.-BA informatiques

Les jeudis à 14h

Réservation : 02 96 88 60 68

## ► La médiathèque cherche des bénévoles n'hésitez pas à vous présenter à l'accueil !

## ► Catalogue en ligne de la Bibliothèque des Côtes-d'Armor à Plérin (BCA)

Demandes de réservations supplémentaires, effectuées uniquement à notre accueil. <http://bca.cotesdarmor.fr/catalogue>



## Centre de loisirs

**Inscriptions et renseignements** auprès de Delphine Darsel au 06 30 00 90 20 ou auprès des animatrices de la garderie. Venez nombreux !

### Ouverture du 6 juillet au 21 août 2015

#### • Semaines à thèmes :

Aventure / Surprise / Trois éléments / Les continents / Cowboy / Nature / Pompier

#### • Une sortie par semaine :

Accrobranche / Cobac parc / Plage et mini-golf / Zoo de la Bourbansais

Ferme d'Antan / Phare du Cap / Caserne des pompiers

#### • Des intervenants : Country / Ludothèque

#### • 2 camps : Camp « char à voile » du 20 au 24 juillet / Camp « équitation » du 3 au 7 août

#### • 1 mini-camp par semaine :

Une nuit au centre : avec dîner, veillée, coucher, douche et petit-déjeuner

Et bien-sûr alimentation de la page Facebook par des photos et des commentaires tout au long de l'été, sous l'autorisation des parents.

Le programme peut être susceptible d'être modifié.





**Samedi 30 mai :** Soirée célibataires  
Salle des fêtes • 06 52 96 31 47

**Challenge intercommunal à Lancieux.**



**Samedi 10 juin :** Thé dansant  
Club de l'amitié • Salle des fêtes

**Samedi 13 juin :** Feu de la Saint Jean  
Comité des fêtes • Parking salle des fêtes  
Feu et bal • A partir de 20h30  
Contact : 06 35 48 84 06  
rouquatsandrine@orange.fr  
Restauration sur place



**PLOUBALAY**  
Samedi 13 juin 2015  
**Feu de la Saint Jean**  
Parking Salle des Fêtes

NOUVEAUTE !!!  
BAL INTERIEUR SALLE  
A partir de 20h30  
Entree GRATUITE  
Restauration rapide sur place :  
Galette Saucisse/Saucisse Frite/Gâteau/Buvette



**Samedi 20 juin :** Fête de la musique  
A partir de 20h30 • Place de l'église  
3 à 4 groupes de musique  
Restauration sur place  
Contact : Association des commerçants  
06 16 80 60 18

**Samedi 20 juin :** Journée du patrimoine  
L'association Nature et Patrimoine de Ploubalay organise un après-midi de découverte de l'ancien Château du Plessix-Balisson. Rendez-vous à 15h au bourg du Plessix-Balisson.

**Dimanche 21 juin :**  
Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul  
Ouverture de 10h à 12h

**Vendredi 26 juin :**  
Kermesse de l'école Henri Derouin

**Mardi 30 juin :** Tournoi de bridge

**Du 6 au 12 juillet :**  
Association Kalypika • Animations  
Musique, conte, peinture, sculptures,  
écritures, dessins et photos  
Maison des associations et parc de la  
mairie de 17h à 21h

**Samedi 11 et dimanche 12 juillet :**  
Fête de l'automobile du LVMCE 22  
expo vieilles mécaniques, animations,  
bourse, échanges • Salle des fêtes

**Vendredi 7 août :**  
Repas (jambon à l'os) et feu d'artifice  
Contact : Comité des fêtes

**Jedi 3 septembre** Club de l'amitié  
Goûter anniversaire 80 et 90 ans

**Samedi 19  
et dimanche 20 septembre :**  
Foire de la Saint Matthieu  
Municipalité • Association les Amis du  
Cheval et le Comité des fêtes

**Conservatoire du Littoral**  
**Organisation d'une exposition  
photos**

Pour fêter les 40 ans du Conservatoire du Littoral, la communauté de communes va accueillir durant l'été, une grande exposition composée de photographies aériennes du littoral français.

Cette exposition en extérieure sera visible dans trois communes de la communauté (Ploubalay, Saint-Lunaire et Lancieux).

• Ploubalay du 15 juillet au 15 août  
Place de la Nuit du 6 août 1944

**Patrimoine**

**Journée Portes Ouvertes, église  
Saint-Pierre et Saint-Paul**

L'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Ploubalay sera ouverte le 3<sup>ème</sup> dimanche de chaque mois de 10h à 12h.

Un espace dédié permettra aux visiteurs de voir les travaux intérieurs de l'église. Il y aura également la présence d'élus sur place.

**A vendre**

La commune de Ploubalay vend un local de 200 m<sup>2</sup> sur un terrain de 1000 m<sup>2</sup>. Valeur estimée par les domaines : 80000 euros. Faire offre par écrit à la mairie.

**Apiculture**

Apiculteur amateur récupère essaim d'abeilles qui se fixe dans n'importe quel endroit chez vous. Je suis à votre disposition autour de Ploubalay, Lancieux, Saint-Briac et Pleurtuit. Ensemble sauvons nos abeilles.

**Pierre Salmon** • 06 83 25 04 89  
20, rue des Saudrais • 22650 Ploubalay

**Nouveau à Ploubalay**

**Atelier Les Toiles Filantes**

**Marie-Pierre Puybaret**

Création textile  
Stages et cours de tissage  
Formation professionnelle  
Archéologie du tissu  
ZA de Coutelouche • 22650 Ploubalay  
puybaret@free.fr • 06 85 68 52 03



**IMPRIMERIE  
AUCLERC**

Directeur de la publication : Eugène Caro, maire  
CAP RANCE • TADEN • 02 96 39 73 69